

DECLARATION D'OUVERTURE D'EXPLOITATION FORESTIERE

Recommandée dans le cadre de la Charte de Bonnes Pratiques
de l'usage de la voirie communale lors de l'exploitation forestière en Dordogne

**La présente déclaration préalable doit être déposée ou parvenir à la commune
si possible une semaine avant et au plus tard à la mise en route du chantier**

La **SOCIÉTÉ** : ou Monsieur :

déclare, par la présente, ouvrir une exploitation forestière

sur la commune de : au lieu-dit :

Nom et prénom du propriétaire :

Date de début :

Durée prévisible* :

* Sous réserve de conditions climatiques favorables et d'impératifs d'usines

Accès de vidange et de dépôt des bois

(dans ce paragraphe apparaissent les voies et les dépôts à utiliser, avec la description de leur état)

.....
.....
.....

Nota : En cas d'utilisation de la voirie par plusieurs exploitants, la commune est tenue de signaler aux "déclarants" la présence des autres intervenants.

RESPONSABLE

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Date : Signature :

Envoyé à la mairie de : par courrier le :

ou fax n° par mail le :

• Déclaration reçue en mairie le :

• En vous remerciant de bien vouloir accuser réception par retour de la présente.

Observations des parties :

.....
.....
.....